



Procès-verbal
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
MARDI 13 FEVRIER 2024

Le Conseil d'Administration s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Antoine VILLEGAS, Président du CCAS d'Ouveillan

Étaient présents : F. CALVET - B. CHAUVET - J-C GRASSET - G. LE GRIX - D. LORENZO-MACIAS-V. TIRELLI - J.A VILLEGAS - M-H BRUNEL - P. DELANNOY- S. JOUCLARD - M-C RESPLANDY

Absents avec procuration :

Absents sans procuration : 4

M. BLANCHET - F. BREBANT – M. BOURGEIX – C. MADRIERES

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00

Madame LE GRIX Gaëlle a été élue Secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

Délibérations à prendre

1- Election du vice-président du CCAS d'Ouveillan

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président » ;

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;
Considérant que Mme Dominique Lorenzo-Macias s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du CCAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :
Mme Dominique Lorenzo-Macias :

- Pour : 11 voix
- Contre : 0 voix
- Blancs : 0 voix

Article 1er : Est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S., Mme Dominique Lorenzo-Macias,

Article 2ème : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3ème : Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.
Votée pour à l'unanimité

2- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de voter pour l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1^{er} janvier 2024,

Le Conseil, ouï les explications de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, **ADOpte** la nouvelle nomenclature Budgétaire et comptable M57.

Votée pour à l'unanimité

- Pour : 11 voix
- Contre : 0 voix
- Blancs : 0 voix

3- Retraits de points divers en l'absence de l'agent en charge du CCAS :

- Analyse des besoins sociaux
- Bon alimentaire d'urgence à un administré

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 18h50

Ouveillan, le 20 février 2024

Le Président du CCAS,




Jean-Antoine VILLEGAS

secrétaire de Séance

